



Vente immobilière

Par jmfaby

Bonjour,

J' ai fait appel, en 2017, à un agent immobilier afin de vendre une place de parking. Cet agent a consulté une étude notariale à Marseille pour réaliser l' acte de vente. Aujourd'hui je me rends compte que le n° de la place de parking qui figure sur l' acte de vente ne correspond pas au n° qui figure sur le plan de masse. j' ai demandé au notaire de faire un acte rectificatif et cette dernière me dit qu' elle n' est pas responsable de cette erreur et qu' elle s' est fié à l' agent immobilier. Elle me pose la question de qui va payer? La notaire n' a pas l' obligation, à ses frais de faire cet acte rectificatif?

En vous remerciant par avance pour vos conseils.

Cordialement,

jmf.facchini@gmail.com